



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Comptabilité

Question écrite n° 8425

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la réforme de la comptabilité communale des communes de plus de 3 500 habitants. En effet, un projet de loi portant sur les dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales avait été déposé au Sénat à la fin de l'année dernière par le précédent gouvernement. Il lui demande donc s'il envisage de soumettre prochainement ce texte au Parlement.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire qu'un projet de loi portant sur les dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales a effectivement été déposé sur le bureau du Sénat en décembre 1992, suite à son approbation le 2 décembre 1992 par le conseil des ministres. Ce projet de loi, qui a été examiné par la commission des finances du Sénat en décembre 1993, devrait être présenté au Parlement lors de la prochaine session de printemps.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8425

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4218

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1793